INDICATEURS DE CAPACITÉS EN AFRIQUE 2015 Côte d'Ivoire

Commanditaire: ACBF

Rapport d'évaluation des politiques et institutions

DECEMBRE 2015

CONCLUSION

Ce rapport a présenté les notations des différents critères de la section G en 2014 avec leurs justifications et procédé à une analyse comparative des notations de 2014 et de 2012. Il ressort que la majorité des critères n'ont pas enregistré d'amélioration. De plus, les critères pour lesquels les notes ont baissé en 2014 se rapportent essentiellement à la gouvernance. Par ailleurs, la note moyenne obtenue est inférieure à 4 pour les dimensions suivantes : « Politiques et réglementations de l'environnement », « secteur financier » et « équité dans l'utilisation des ressources publiques ». Une attention particulière doit donc être accordée par la Côte d'Ivoire à la gouvernance et aux trois dimensions précédentes. De façon précise, doit entreprendre ou poursuivre les reformes ci-après.

- Promouvoir la bonne gouvernance en
- améliorant la prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois ;
- assurant le mérite et l'éthique au sein l'administration publique ;
- améliorant la qualité des services publics
- renforçant la coordination des politiques mises en œuvre.
- Renforcer les politiques et règlementations sur l'environnement. Pour ce faire, les mesures à prendre doivent viser surtout à améliorer la gestion des ressources naturelles et la gestion des zones côtières.
- Accroître l'accès aux services financiers notamment en
- Réduisant le risque de crédit
- Réduisant les défaillances institutionnelles entravant le fonctionnement du marché bancaire
- Renforcer l'équité dans l'utilisation des ressources publiques en améliorant le ciblage des pauvres et en renforçant le suivi de l'incidence des dépenses publiques sur les pauvres.